

Saison 2015-2016

Réunion du comité directeur n°4 16 novembre 2015

Compte-rendu

Présents :

- Du comité directeur :
 - Florence CAVIGLIOLI
 - Guillaume CHAMPION
 - Chantal DE CROUTTE
 - Annabelle GAUTHIER
 - Eric LACHAUX
 - Barbara LANGLOIS
 - Noémie LEGOUPIL
 - Stéphanie LE MEIGNEN
 - Laurence MARTINEAU

- Membres du club :
 - Stéphan ICHAC
 - Nadeige LENCZNER
 - Karine ROBERT

Début de la séance : lundi 16 novembre à 20:01

Fin de la séance : mardi 17 novembre à 1h00

Au cours de cette réunion, le comité directeur s'est prononcé sur les points suivants :

1. Retour sur le séminaire moniteurs / comité directeur

Ratio moniteur / élèves :

Actuellement, les ratios sont calculés comme suit :

Ratio moniteur/élèves : en théorie, pour la pratique en mer, mais adapté selon le nombre d'inscrits :

PN3 : 1 moniteur pour 2 élèves

PN2 : 1 pour 2

PN1 premières bulles : 1 pour 2

Bio : 1 pour 4

Nitrox : 1 pour 4

Encadré : 1 pour 4

Semi-encadré : 1 pour 4 sur une demi-journée

Ratio moniteur/élèves du point de vue budgétaire :

PN3 : 1 pour 2

PN2 : 1 pour 2

PN1 : 1 pour 4

Bio : 1 pour 4

Nitrox : 1 pour 4 + paiement des gaz par les élèves

Encadré : 1 pour 4

Semi-encadré : 1 pour 4 sur une demi-journée

Dans la pratique, en mer, le nombre d'élèves n'est pas du tout celui prévu budgétairement. Si le nombre d'élève n'est pas divisible par le ratio pour tomber juste, les différences seront assumées par le club.

Dans le cas où un moniteur plonge mais n'encadre pas pendant cette plongée (pas besoin de lui sur cette demi-journée), le montant de la plongée lui sera demandé. Rappel de la règle à leur faire avant les sorties.

→ 9 pour : validé à l'unanimité

Le DSC propose alors au moniteur de défiscaliser cette plongée puisqu'il n'a pas encadré du fait de ce non besoin sur cette plongée.

→ 9 pour : validé à l'unanimité

Retour sur les exemples pris lors du séminaire :

Niveau 1 Bio :

Si le moniteur est MF1, aucun problème : il peut prendre 4 élèves

Si l'encadrant est N2 ou N3 : autonome avec 2 personnes et 2 ou 3 personnes dans une autre palanquée qui les suit si le nombre d'élève bio est plus important.

Le nombre d'élève étant systématiquement inférieur à 4 pour 1 moniteur, nous décidons de changer budgétairement et en pratique le ratio à 1 pour 3. Ce principe est également valable pour la Photo.

→ 9 pour : validé à l'unanimité

PN3 :

On ne peut pas demander à un élève de prendre intégralement en charge le moniteur, même s'il est le seul élève du weekend. Le ratio reste donc bon et le reste sera à la charge du club.

→ 9 pour : validé à l'unanimité

Semi-encadré :

Afin de retrouver un équilibre, le ComDir propose d'abaisser le ratio à 1 moniteur pour 3 élèves.

6 pour, 3 abstentions → validé à la majorité

Nitrox :

De même que pour les semi-encadrés, le ComDir décide d'abaisser le ratio budgétaire à 1 moniteur pour 3 élèves.

6 pour, 3 abstentions → validé à la majorité

Stagiaire pédagogique :

Cas rare. Point reporté au prochain ComDir en présence de Stéphane.

Récapitulatif budgétaire :

Bio / Photo : 1 pour 3

PN1 : 1 pour 4

PN2 : 1 pour 2

PN3 : 1 pour 2

Semi-encadré : 1 pour 3

Nitrox : 1 pour 3

Encadré : 1 pour 4

Stagiaire pédagogique : à rediscuter lors de la prochaine réunion du comité directeur

Diminuer le coût des sorties :

Carrière :

Les weekends techniques coûteront moins cher car la formation pourra être partiellement faite en carrière. Point principalement remonté par rapport à Beaumont-sur-Oise qui se fera sur une journée, donc coût très réduit.

La proposition sera faite l'année prochaine, comme cette année, en motivant les gens, et en motivant également les moniteurs bien à l'avance.

→ 9 pour : validé à l'unanimité

Prise en charge de l'hébergement et de la nourriture :

La prise en charge d'une partie de l'hébergement et de la nourriture par les moniteurs, déductible des impôts (vérification par Stéphanie) aura pour but de faire diminuer le prix des weekends pour les élèves.

Trois choix possibles :

1 abstention

- Pas de prise en charge par le moniteur : 0 vote

- Prise en charge intégralement de l'hébergement et de la nourriture par le moniteur : 0 vote

- Prise en charge partielle de l'hébergement et de la nourriture par le moniteur : 8 votes

Proposition de part partielle de prise en charge par le moniteur : 50 % du montant de l'hébergement et de la nourriture seront prise en charge par le moniteur. Pour simplifier les calculs, cela sera ramené à 25% du montant total autonome du weekend, ce qui est équivalent. Cette prise en charge serait déductible des impôts (en attente de recherche par Stéphanie)

→ 2 contre, 7 pour → Validé à la majorité

→ si cette prise en charge partielle par les moniteurs n'est pas défiscalisable, proposition de faire prendre en charge cette part d'hébergement et de nourriture (25 % du montant autonome du weekend) par les moniteurs

→ 4 contre, 5 pour → Validé à la majorité

Les moniteurs auront donc à leur charge 25% du montant autonome du weekend même si ce montant n'est pas défiscalisable.

Différencier les montants des cotisations de début d'année selon le niveau préparé :

→ Point non adopté par le comité directeur lors du séminaire en raison d'une trop forte complexité de la mise en place.

Augmentation générale du tarif des inscriptions (mutualisation par l'intégralité des membres) de 30 euros

→ Solution adoptée lors du séminaire par le comité directeur, à faire valider lors de l'Assemblée générale par les membres.

Faire moins de weekends, mais proposer des weekends plus longs pour améliorer la pratique dans la durée. Proposition de conserver les 3 weekends techniques proposés actuellement : le weekend d'avril sert à valider les passages de niveaux avant le voyage du club. Les weekends de juin et octobre sont les weekends où le plus de monde s'inscrit.

Proposition de réduire le nombre de weekend Némò à un seul, plutôt vers janvier ou février (à compter de 2017).

→ 9 pour : validé à l'unanimité

Proposition de faire des formations en milieu exotique.

→ 3 pour, 6 contre : point refusé pour l'instant

2. Repas de début d'année : inscriptions en cours

27 inscrits pour l'instant. Communication à refaire afin de rappeler aux membres de s'inscrire.

3. Némò décembre 2015

19 inscrits à la base, mais 15 en retirant les moniteurs non nécessaires.

Eric gère la logistique sur place et le covoiturage.

Réservation de Némò pour février dès maintenant : 20 personnes.

4. Weekends techniques

a. Avril : Hyères

2 ou 3 jours

211 euros en autonomie

316 euros en autonomie

+ coût transport Toulon (8.5 euros)

+ 7 euros Port Cros (gonflage)

+ 4.5 euros pour draps

Nitrox élémentaire et confirmé possible

Marseille : Atelier de la mer

336 euros pour 3 jours

Nitrox élémentaire et confirmé possible

Le choix se porte plutôt sur Hyères, afin de changer de lieu :

Hyères : 8 pour, 1 abstention

Possibilité de faire venir sur 2 jours pour les autonomes, les semi-encadrés et les nitrox.

Les formations techniques en revanche ne pourront se faire que sur 3 jours, ainsi que les nitrox confirmés ex nihilo.

b. Juin : Cap Croisette

Réservé pour 25 personnes

Modification du nombre de personnes jusqu'en février.

c. Octobre : Hyères

Réservation du même club qu'en avril, pour 30 personnes.

5. Voyage annuel

Guadeloupe du 3 au 12 juin sur la réserve Cousteau.

1550 euros sur une base 36 pers. max.

9 nuits en demi-pension, 14 plongées (successibles possibles) et navette aéroport.

Location de voitures obligatoire entre hôtel et club, puisque rien n'est prévu dans le contrat : 40 euros environ par personne pour 9 jours, à ajouter au montant annoncé.

Pas d'exploration nitrox possible.

Pour les Saintes ou Sec Paté : 36 euros/journée/personne à ajouter au montant annoncé.

Extension possible à Marie Galante après le séjour.

6. Point matériel

a. 3 stabs cassées : demande de renouvellement de ces stabs

Ne connaissant pas les tailles cassées et le nombre de stabs de chaque taille, le comité directeur ne peut prendre de décision puisque le(s) responsable(s) matériel n'est (ne sont) pas présent(s).

7. Points divers

a. Réglementation et sécurité du local

Nadeige a présenté au comité directeur est éléments nécessaires pour mettre en conformité hygiène et sécurité le local que le DSC utilise. En effet, l'utilisation du local dans les conditions actuelles ne remplit pas ces conditions de conformité pour un établissement recevant du public (ERP).

Le comité directeur devra évaluer les points suivants pour mettre aux normes selon la réglementation H&S :

- Mise en place d'un plan d'évacuation
- Mise en place de deux extincteurs
- Mise en place d'une lumière verte d'évacuation vers la sortie
- Mise en place d'un DM

Budget de mise en place de tout cela : environ 1000 euros

Une décision devra être prise par le comité directeur.

Prochaine réunion : lundi 14 décembre chez Stéphanie

La suivante : lundi 25 janvier

Le Président
Eric LACHAUX

Le Secrétaire
Guillaume CHAMPION